

## Placements : Retour de l'incertitude

Étant donné la volatilité des marchés boursiers au cours des derniers mois, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre d'investisseurs se souviennent de l'effondrement de 2008-2009. Certains stratèges ont laissé entendre qu'une correction boursière (baisse) serait inévitable en 2014, car aucun regain important n'a été observé dans les marchés boursiers depuis un certain temps. Les changements apportés par divers gouvernements à leur politique macroéconomique, les événements géopolitiques (comme la crise entre l'Ukraine et la Russie et la crainte des groupes terroristes et radicaux) et même les risques pour la santé (virus Ebola) expliquent en partie la récente volatilité des marchés. Au Canada, la chute du prix du pétrole a également eu des répercussions sur notre marché boursier puisque notre économie repose sur les ressources naturelles.

Les corrections boursières surviennent régulièrement et font partie intégrante des cycles financiers. En fait, des corrections boursières de plus de 10 % sont survenues pendant plus de la moitié des 35 dernières années civiles (selon les rendements annuels de l'indice Russell 3000MC, de 1979 à 2013). Sur une note plus optimiste, l'indice Russell 3000MC a affiché un rendement positif sur 29 de ces 35 années civiles, c'est-à-dire 85 % du temps. Si une chute des cours suscite inévitablement de l'inquiétude chez les investisseurs, l'histoire nous montre que les marchés atteignent de nouveaux sommets à long terme et qu'ils connaissent toujours un rebond après une correction.

**L'imprévisibilité des marchés est l'un des aspects les plus difficiles à gérer lorsque vient le temps d'investir. Confrontés à l'incertitude, les investisseurs peuvent prendre des décisions émotives axées sur le court terme plutôt que des choix réfléchis axés sur le long terme.**

Or, vous pouvez atténuer les risques liés au marché en épargnant pour votre retraite au moyen de retenues salariales régulières tout au long de votre vie active. Lorsque les marchés sont à la baisse,

vous acquérez en réalité plus de parts pour chaque dollar cotisé que vous en obtenez lorsque les prix sont plus élevés. Lorsque les prix augmentent, le solde global de votre régime de retraite s'apprécie aussi, ce qui vous permet d'accumuler des gains supplémentaires sur les parts achetées à prix inférieur ou « en vente ».

S'il est important de connaître le marché, la préparation demeure la clé de la réussite pour une bonne planification financière et de la retraite. Si vous avez opté pour un portefeuille bien composé et diversifié en fonction de votre profil d'investisseur, vous évitez des décisions chargées d'émotions et vous traverserez probablement les périodes de volatilité sans souci et sans apporter de changements importants à vos placements. Les placements que vous choisissez doivent être adaptés à vos besoins financiers, à vos objectifs et à votre tolérance au risque. Nous vous recommandons de remplir notre « Questionnaire du profil de l'investisseur » (que vous pouvez trouver en ligne sous votre compte) au moins une fois par année pour assurer un juste équilibre entre vos besoins, vos objectifs et votre tolérance au risque. Prenez le temps d'examiner le relevé annuel de vos placements. Si ceux-ci ont été choisis en fonction d'un résultat au fil du temps, ils devraient encore présenter un potentiel de croissance à long terme.

**Prenez le temps d'examiner le relevé annuel de vos placements. Si ceux-ci ont été choisis en fonction d'un résultat au fil du temps, ils devraient encore présenter un potentiel de croissance à long terme.**

Un régime de retraite collectif demeure une formidable occasion d'accumuler de l'épargne pour la retraite. Une approche équilibrée qui repose sur une stratégie d'achat et de conservation à long terme est plus avantageuse au fil du temps et vous permet d'atteindre vos objectifs de placement, peu importe que les marchés soient stables ou volatils. Alors, continuez d'investir! Comme toujours, si vous avez besoin d'aide pour prendre des décisions de placements, nous vous recommandons de consulter un planificateur financier qualifié et digne de confiance. ■

# Avez-vous consulté notre site dernièrement?

Nous avons amélioré notre site Web destiné aux participants du régime (version anglaise pour le moment) pour qu'il soit plus facile pour vous de consulter votre compte personnel et d'y apporter des changements, notamment en vous permettant d'accéder librement à vos renseignements sur votre appareil mobile et sur votre tablette.

La nouvelle présentation de la page d'accueil est le premier changement que vous observerez quand vous ouvrirez une session. Voici quelques-unes des caractéristiques les plus appréciées sur notre site amélioré :

- 1 Consulter et mettre à jour vos renseignements personnels, par exemple votre adresse postale et votre mot de passe** – Si vous souhaitez modifier les renseignements sur votre bénéficiaire, veuillez remplir et signer le « Formulaire de modification des renseignements sur le participant » de CUMIS qui se trouve dans la section « Documents » de la page d'accueil, puis transmettre l'original à CUMIS. Conformément aux exigences réglementaires, vous ne pourrez pas modifier votre bénéficiaire en ligne.
- 2 Transférer des sommes d'un fonds à un autre** – Si votre régime collectif le permet, vous pouvez cliquer sur le bouton « Fund Transfer Request »\*. Choisissez le fonds en provenance duquel le transfert est effectué, puis indiquez le montant en dollars ou le pourcentage que vous souhaitez transférer. Vous apercevrez ensuite une liste de fonds vers lesquels vous pouvez transférer des sommes. Inscrivez le montant en dollars ou le pourcentage que vous souhaitez transférer dans le nouveau fonds. N'oubliez pas que le « Total » de la répartition au bas de la page doit être de 100 % ou que le montant en dollars doit être égal à celui dont vous demandez le transfert.  
Vous recevrez une confirmation lorsque vous aurez terminé votre demande de transfert d'un fonds à un autre. Gardez une copie de la page ou notez le numéro de confirmation jusqu'à ce que le transfert ait eu lieu. Vous pouvez choisir de transférer des sommes entre les options de placements, sans frais, jusqu'à quatre fois par année civile. Veuillez vous reporter à la notice explicative du régime pour connaître les restrictions et les détails.
- 3 Apporter des changements aux placements des cotisations futures** – Si votre régime collectif le permet, vous pouvez cliquer sur le bouton « Investment Instructions »\*. Cliquez sur le bouton « Change Investment Instructions » dans la partie droite de l'écran suivant.  
À l'écran suivant, sélectionnez le ou les nouveaux fonds dans lesquels vous souhaitez investir vos cotisations futures en indiquant un pourcentage dans la colonne correspondante, à côté de chaque nouveau fonds dans lequel vous souhaitez investir. Soulignons que vous ne pouvez pas allouer un pourcentage inférieur à 5 %.  
Vous recevrez une confirmation lorsque vous aurez terminé votre demande de changement de placement. Gardez une copie de la page ou notez le numéro de confirmation jusqu'à ce que le changement ait eu lieu. Veuillez vous reporter à la notice explicative du régime pour connaître les restrictions et les détails.
- 4 Consulter tous les fonds offerts en vertu de votre ou de vos régimes** – Dans la section « Fund Fact Sheets » de la page d'accueil, cliquez sur chaque fonds pour connaître les derniers renseignements sur les placements. Si votre régime offre plus de fonds qu'il est possible d'en afficher à l'écran, cliquez sur le bouton « More... » au bas de la page pour obtenir une liste complète des options de fonds offertes en vertu de votre régime.
- 5 Consulter vos relevés** – À la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Statements »\*. Cliquez sur « View » pour ouvrir les relevés publiés.
- 6 Trouver des formulaires et les notices explicatives** – À la section « Information » de la page d'accueil, cliquez sur « Documents ». Vous y trouverez l'outil « Planificateur des événements de la vie », des formulaires comme « Formulaire de modification des renseignements sur le participant », « Autorisation de transfert de placements enregistrés » et « Autorisation de retenues salariales pour le régime collectif », ainsi que vos notices explicatives.
- 7 Trouver des renseignements généraux sur la planification financière et la planification de la retraite** – À la section « Information » de la page d'accueil, cliquez sur « Education Centre ». Vous y trouverez des outils et des documents utiles pour vous aider à planifier et à épargner pour vos besoins futurs et votre retraite. Certaines sections présentent les avantages du régime collectif et contiennent des renseignements sur la planification (financière et de la retraite), des formulaires, des bulletins d'information et des ressources (FAQ et liens). ■

\*Si vous avez plusieurs régimes dans le coin supérieur droit de la page, un bouton gris figurera à côté du nom de chacun d'eux. Cliquez sur les boutons gris pour consulter les renseignements que vous demandez sur chacun des régimes.

Les Services de retraite CUMIS seront heureux de recevoir vos commentaires et de répondre à vos questions.

**N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire au :**

Tél. : **905.632.1221** Sans frais : **1.800.263.9120** Téléc. : **905.631.4887**

Courriel : [rps@cumis.com](mailto:rps@cumis.com)

C.P. 5065, 151 North Service Road, Burlington ON L7R 4C2

**CUMIS**<sup>®</sup>

Le bulletin InfoRETRAITE est publié à titre informatif seulement et ne vise en aucun cas à fournir des conseils personnalisés ou des recommandations. Sauf erreur ou omission. CUMIS<sup>MD</sup> est une marque déposée de CUMIS Insurance Society, Inc., utilisée sous licence.